

PROJET ASSOCIATIF



D'ÉCOLE DE MUSIQUE

Sonam'
Skol Sonerezh
Ecole de Musique entre Ria et Blavet

OBJECTIFS :



L'objectif du projet d'école de musique **Sonam'** est de proposer un enseignement musical de qualité, qui s'inscrit de manière pérenne dans le territoire. Il s'inscrit dans une démarche de réflexion, de progrès et d'innovation.

L'école de musique **Sonam'** forme les acteurs et le public de la vie culturelle de demain, et a l'ambition d'amener ses élèves à devenir des musiciens autonomes, épanouis, ouverts.

MOYENS :

Sonam' se veut un pôle de ressources en matière d'enseignement musical. L'accès aux activités de **Sonam'** doit être accessible financièrement et géographiquement au maximum de personnes.

Le projet de l'école de musique **Sonam'** s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Sonam' a vocation à délivrer des enseignements et formations qualifiantes : adossées au projet pédagogique, et portées par des artistes-enseignants professionnels, ce sont des formations structurées, adaptées à chaque public, et à la discipline pratiquée.

L'association veillera dans ses activités à proposer des activités correspondant aux plus petits et veillera à l'accessibilité de ses activités aux personnes en situation de handicap.

MÉTHODE :

Les artistes-enseignants sont les moteurs de la construction et de la mise en œuvre du projet pédagogique.

L'échange et la concertation leur permettent une mise en œuvre collective.

La cohérence, la continuité et la complémentarité des apprentissages proposés permet de développer un tissu pédagogique riche pour former les musiciens de demain.

L'équipe d'artistes-enseignants est animée par une plateforme pédagogique et administrative expérimentée, constituée de responsables bénévoles et salarié(e-s)

I) Développement sur le territoire

Née à Kervignac, **Sonam'** (anciennement Ecole de Musique Traditionnelle de Kervignac) a son siège social à la salle polyvalente de Kernours à Kervignac.

Partant du constat que les élèves-adhérents étaient en partie résidents des communes voisines, et qu'il existait des demandes en enseignement musical non satisfaites, l'école de musique s'est donné pour objectif le développement d'un rayonnement intercommunal.

La première phase de ce développement a vu passer l'effectif de l'école de 50 élèves à la rentrée 2014 à 100 élèves en 2015, et 150 en cette rentrée 2016.

Prenant acte de ce changement d'échelle, et de la validation du projet par les faits, l'Ecole a changé de nom en mai 2016 pour devenir **Sonam'**.



L'école de musique **Sonam'** propose maintenant ses activités régulières sur les communes de Kervignac, Riantec, Locmiquélic, Port-Louis et Sainte-Hélène sur-Mer, et est prête à proposer de nouvelles activités dans les communes voisines, entre Ria et Blavet.

L'état d'esprit de l'extension territoriale des activités est de proposer un enseignement musical à proximité des habitants (particulièrement important pour les plus jeunes), et de communiquer sur une zone plus importante afin de dynamiser l'école de musique **Sonam'**.

Ce projet se veut complémentaire, non concurrentiel à d'autres activités d'enseignement musical pouvant exister sur les communes dans lesquelles nous travaillons. Le but est de proposer des disciplines instrumentales ou des styles musicaux qui ne sont pas enseignés sur la commune par d'autres structures d'enseignement artistique. **Sonam'** apporte également sur le territoire la personnalité et la singularité de son projet pédagogique.

De plus, **Sonam'** peut apporter son aide, son expertise, à des professionnels de l'enseignement musical, dans le plus strict respect de la réglementation, valorisant ainsi la professionnalisation de son équipe dirigeante.

Dans les communes concernées par l'action d'enseignement artistique de son école de musique, **Sonam'** mettra en œuvre différents partenariats, avec :

-Des structures d'enseignement musical (écoles associatives, bagad, associations porteuses de styles musicaux variés) afin de s'ouvrir sur ce qui existe dans le pays.



-Des artistes professionnels ou amateurs confirmés, afin de faire partager l'expérience de ces artistes (par exemple le stage avec le groupe Alambig Elektrik le 4 mars 2017, ou le stage avec Charles Quimbert le 11 mars 2017)

-Les écoles, collèges ou lycées du territoire. De nombreuses interventions ont déjà eu lieu dans les différentes écoles de Kervignac, et **Sonam'** projette de proposer des actions pédagogiques dans d'autres établissements scolaires.

-Les lieux de diffusion musicale : salles municipales, lieux privés. Ces collaborations doivent amener les adhérents de notre école de musique à mieux connaître les lieux de diffusion sur le territoire.

-Les structures rassemblant des personnes âgées (voir chapitre "sauvegarde du patrimoine")

En tant que pôle-ressource en enseignement musical, **Sonam'** tente de répondre aux demandes des différentes structures sur le

territoire, et de susciter la demande.

Pour porter à la connaissance de la population son action pédagogique, **Sonam'** communique de façon variée :

- Un site internet (**sonam.bzh**) moderne, complet, mis à jour et bilingue
- Une présence vivante sur les réseaux sociaux
- Un affichage papier
- La sollicitation de la presse

II) Projet pédagogique : l'oralité musicienne... au service d'un musicien épanoui.

Le projet pédagogique de **Sonam'** consiste à valoriser l'oralité dans la pratique et l'apprentissage de la musique. C'est le chemin choisi par l'équipe d'artistes-enseignant(e)s pour aboutir à la formation de musiciens épanouis, ayant de l'autonomie dans leur pratique, un sens musical, du plaisir.

L'Ecole de Musique privilégie l'enseignement centré sur le cours individuel et complété par la pratique collective. Des exceptions peuvent être proposées par les artistes-enseignant(e)s, suivant l'intérêt d'un cours en semi-collectif.



-Baigner dans l'oralité

La transmission orale, le mimétisme, la répétition, l'écoute active, analytique d'un morceau doivent permettre de développer l'oreille et le sens de l'écoute. Le chant est un outil pédagogique essentiel dans ce travail sur l'oralité.

Les musiques dites de tradition orale sont naturellement au cœur du projet. Les musiques

traditionnelles, de Bretagne et d'ailleurs, sont la base historique de notre projet. Les musiques actuelles, ainsi que toutes musiques faisant intervenir l'oralité dans leurs pratiques y ont toutes leur place.



Cette priorité à l'oralité ne se fait pas en opposition à la pratique de l'écriture musicale. L'apprentissage de celle-ci peut faire partie des enseignements, de façon complémentaire. L'écrit, comme l'enregistrement, est un bon outil de conservation de ce qui a été travaillé. Donner priorité à l'oralité, c'est donner priorité à la compréhension, donc à l'expression, sur la récitation.

Pour faciliter cette priorité à l'oralité, un maximum d'enregistrements sont disponibles sur l'école numérique (e-school) en cours de déploiement.

-Être un musicien autonome



Dès le début de son apprentissage, l'apprenant est placé en position d'artiste : pratique immédiate de l'instrument, mise en situation en public rapide.

Son expression et son autonomie s'améliorent grâce au travail collectif, d'abord encadré par l'équipe d'artistes-enseignant(e)s, éventuellement proposés en semi-autonomie, et une incitation à pratiquer collectivement la musique en dehors de l'accompagnement des artistes-enseignant(e)s.

L'équipe d'artistes-enseignant(e)s incite dans toutes ses activités pédagogiques à se produire, à participer à des événements organisés par Sonam' et/ou ses partenaires (municipalités, festivals, structures de diffusion artistique, ...). Elle informe au maximum sur ce qui existe sur le territoire ou plus loin en événements artistiques ou pédagogiques, pour que l'apprenant soit intégré dans le paysage artistique de son pays. Cette intégration permet une meilleure imprégnation, élément pédagogique

important.

L'Ecole de Musique **Sonam'** s'efforcera de mettre des enregistrements, ouvrages, presse, ... à disposition des apprenants, ainsi que de conseiller des liens, des documents, sur son école numérique (e-school) ou sur ses autres sites web.

Les artistes-enseignant(e)s favorisent et guident la créativité de l'apprenant. Chaque culture musicale est toujours créative et en perpétuelle évolution.

Pour être autonome, l'apprenant doit aussi forger "une main musicienne", apprendre le geste musical, en passant par la technique, la détente du corps, la respiration, la posture, la musculation.

Il doit aussi apprendre à gérer son instrument, l'entretenir.

Pour devenir autonome, l'apprenant est mené à prendre enfin confiance en soi. Le cours individuel est une bonne occasion pour l'artiste-enseignant(e) d'adapter son discours au niveau de la confiance en soi de l'apprenant. L'artiste-enseignant(e) guide l'apprenant dans l'acceptation de l'erreur dans l'apprentissage.

-Prendre du plaisir

L'enseignement pratiqué à **Sonam'** doit trouver une convergence entre réussite pédagogique du projet de l'Ecole de Musique et satisfaction de l'apprenant. Le cursus de l'apprenant ne doit pas être construit ex nihilo, mais doit tenir compte de la nécessité de l'obtention de satisfaction, de plaisir. L'équipe enseignante doit être à l'écoute des émotions, du perçu des apprenants.

Le plaisir de l'apprenant c'est aussi le plaisir de l'effort. L'artiste-enseignant(e) est un guide qui aide à trouver le plaisir de progresser, de façon adaptée à chacun. Si l'enseignement se fait de façon ludique, si l'atmosphère est amusante, voire drôle, tout le monde y trouve plus de plaisir, les petits comme les plus grands.

Ce projet pédagogique fera l'objet d'une évaluation spécifique chaque année lors d'une réunion de l'équipe d'artistes-enseignant(e)s, encadrée par le coordinateur pédagogique ou directeur. Cette réunion sera complétée par un entretien individuel.

III) Sauvegarde du patrimoine local

-La langue bretonne

La langue bretonne est un fondement de la culture orale et musicale locale.

L'Ecole de Musique **Sonam'** porte donc une attention particulière à la langue bretonne. Une équipe est constituée pour

veiller à sa présence sur le site internet (totalement bilingue actuellement), ainsi que sur la communication papier et numérique.

Un atelier de chant en breton est proposé, et l'enseignement de certaines disciplines est proposé en breton.

Sonam' projette de signer la charte "Ya d'ar brezhoneg" pour symboliser cette démarche de pratique réelle de la langue vernaculaire.



-Le répertoire local

Sonam' se donne pour mission de participer à la sauvegarde du patrimoine culturel oral local, par la collecte, l'enregistrement, la diffusion (auprès du grand public et plus spécifiquement les élèves-adhérents) de répertoire issu du territoire. Ce volet de l'action de **Sonam'** est l'occasion de se tourner vers les personnes, âgées ou plus jeunes, porteuses de ce répertoire.

IV) L'équipe d'enseignant(e)s

Les artistes-enseignant(e)s sont moteurs de la dynamique pédagogique de l'association, et sont force de proposition.

Autant que possible, ils ont ou ont eu une réelle pratique artistique en situation, afin de mieux amener les apprenants à être eux mêmes des musiciens épanouis. **Sonam'** Ecole de musique peut accompagner ses artistes-enseignants dans leurs parcours artistiques, par des mises en contacts notamment ou une mise en lumière par un site personnalisé dédié à l'activité artistique personnelle.

Sonam' Ecole de Musique souhaite reconnaître et valoriser les compétences, l'expérience, l'engagement, les diplômes, l'ancienneté de ses artistes-enseignants.



Sonam' doit aider chaque enseignant à formuler et mettre en oeuvre un plan de formation personnalisé, la formation et/ou la VAE faisant partie de notre projet.

V) Evaluation du projet

Le projet associatif d'école de musique **Sonam'** devra faire l'objet d'une évaluation annuelle par le CA de l'association, où est invité un(e) représentant(e) de chaque commune concernée par l'action de **Sonam'** Ecole de musique ainsi que deux représentants des artistes-enseignant(e)s au minimum.

Ce projet est amendable et modifiable à cette occasion, et il devra faire l'objet d'une réécriture impliquant tous les acteurs de l'association au minimum tous les cinq ans.

